



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2025

Commune de Ligny-le-Châtel

Date de convocation :
23 janvier 2025

Convocation affichée le :
23 janvier 2025

Nombre de conseillers municipaux	
En exercice	15
Présents	13
Ayant donné pouvoir	2
Votants	15

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-huit janvier à vingt heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

Etaient présents :

Mmes Agnès CHAMILLARD, Corinne DE CUYPER, Christine MICHOT, Marielle PHILIPPON, Ginette QUIVIGER et Chantal ROYER
MM. Steeve BARDOUL, Jérôme CHARDON, Alain DE CUYPER, Sébastien GOUFIER, Gilles PROU, Eric ROLLET, Arnaud TISSIER

Absentes représentées :

Delphine MUNOZ pouvoir à Marielle PHILIPPON, Emmanuelle HAHN pouvoir à Christine MICHOT

Délibération n°28012025-3 :

**Lancement de l'enquête publique relative à la révision allégée n°1
du Plan Local d'Urbanisme**

Le Maire expose que dans le cadre du développement de sites de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, il est nécessaire d'adapter les capacités des réseaux haute tension et notamment de permettre la construction de postes de raccordement à ce réseau.

Elle rappelle qu'il existe, sur la commune, en direction du hameau de La Mouillère, un poste de transformation électrique « Poste Serein » qui reçoit de l'électricité sous très haute tension (400 000 V) et la redistribue après abaissement (225 000 V). Cependant, ce poste n'a plus de capacité d'accueil et tout nouveau projet important de production d'électricité doit prévoir un poste de raccordement dédié, à implanter à proximité de ce poste « Serein ».

Parallèlement, plusieurs projets sont en cours dans les communes voisines :

- Projet de parc photovoltaïque sur la commune de Méré sur l'ancien camp militaire,
- Projet d'un parc éolien à Vézannes, projet « Les Pivoines »,
- Projet d'un parc éolien « Parc des six communes » sur les communes de Bernouil, Junay, Roffey, Tissey, Vézannes et Vézannes
- Projet d'un éventuel parc photovoltaïque sur la commune de Varennes
- Projet de parcs photovoltaïques sur la commune de Carisey

Il est donc nécessaire de permettre l'implantation de postes de raccordement à proximité de ce poste source « Serein ».

Or le zonage actuel au PLU des abords de ce poste ne permet pas l'implantation d'équipements électriques.

Il est donc nécessaire de procéder à une révision allégée du PLU pour modifier le zonage de ces abords et d'adapter les dispositions réglementaires du PLU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la nécessité de procéder à une révision allégée du PLU pour permettre l'implantation des postes de raccordement aux abords du poste source « Serein »
- **APPROUVE** le lancement d'une enquête publique nécessaire à la révision allégée n°1 du PLU. Les dates et modalités de l'enquête publique ainsi que le nom du commissaire enquêteur seront précisés par arrêté du maire.
- **PRÉCISE** que la révision allégée sera prononcée par délibération du Conseil municipal à l'issue de l'enquête publique.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire, Chantal ROYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.